



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 10 juin 2024 à 17 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- **La demande concerne les immeubles situés au 400 et au 410, rue Beauregard, constitués des lot 2 574 402 et 2 574 395 situé dans la zone RFVR-6.**

La demande consiste à autoriser une opération cadastrale modifiant les limites des deux immeubles appartenant aux mêmes propriétaires ayant une superficie et un frontage actuel de :

- 400, rue Beauregard : 2 768.50 m², 60.96 m de frontage ;
- 410, rue Beauregard : 1 384.30 m², 30.48 m de frontage ;

pour une superficie et un frontage projeté de :

- 400, rue Beauregard : 2 076,60 m², 45.72 m de frontage ;
- 410, rue Beauregard : 2 076,60 m², 45.72 m de frontage;

alors l'article 21 du *Règlement n° 477 de lotissement* édicte que la superficie minimale doit être de 2 787 m² et le frontage minimal doit être de 45,7 m pour ces deux immeubles. Cette demande a pour effet de rendre les deux immeubles aux superficies dérogatoires égaux et permettre la construction d'une piscine sur l'immeuble situé au 410, rue Beauregard.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse permis@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 10 juin 2024 à 17 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 21 MAI 2024**

Me Valérie Manseau

Greffière et greffière-trésorière adjointe